☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

stm

Recommandation

STM-6593-05-19-145

D'APPROUVER une modification au contrat STM-6593-05-19-145 pour des services professionnels - Direction principale des Grands programmes de maintien des actifs (GPMA), afin de permettre l'utilisation supplémentaire des services professionnels du GPMA pour la réalisation du projet « Billettique REM », le tout à l'intérieur des montants autorisés pour ces contrats pour la réalisation des projets connexes suivant l'autorisation du DG-19-307, aux adjudicataires suivants :

- Coentreprise SYSTRA-WSP « Bloc A », pour un montant supplémentaire de 1 227 914,71 $, plus taxes de 183 880,23 $, pour un montant maximum de 1 411 794,94 $ toutes taxes incluses;

- Consortium Stantec - SNC-Lavalin « Bloc D » pour un montant supplémentaire de 757 723,65 $ plus taxes de 113 469,12 $, pour un montant maximum de 871 192,77 $ toutes taxes incluses.

Le tout pour un montant maximal de 2 282 987,71 $ toutes taxes incluses.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 2.282.987,71 **$** Toutes taxes incluses

DE-Gestion et modernisation des actifs

Patrick Sergerie
Signé avec ConsignO Cloud (05/03/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Nom : Patrick Sergerie

Nom :

Secrétaire de l'assemblée :

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)

☐ Rehausser l'expérience employé dans une STM qui favorise l'engagement

☑ Améliorer l'expérience de la clientèle et son attachement envers la STM

☑ Accroître la performance et l'agilité de nos activités

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2030 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience de la clientèle et son attachement envers la STM - Fournir des services universellement accessibles et

Accroître la performance et l'agilité de nos activités -Livrer les projets pour transformer le service et moderniser nos actifs

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2030

Cette demande vise la mobilisation supplémentaire des ressources externes nécessaires à la réalisation du projet « Billettique REM » pour lequel l'ARTM a délégué la réalisation du projet à la STM. La Direction exécutive Gestion et maintien des actifs est responsable de l'ingénierie et de la gestion de la mise en oeuvre du projet à travers les 26 stations du REM. Afin de finaliser le projet « Billettique REM », la DE GMA devra avoir recours aux contrats de services professionnels en vigueur.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)*

Autorisation et octroi de contrat

Présidence (cochez si requis) ☐ Vice-présidence (cochez si requis) ☐

Direction générale :

GED:

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : Appels d ' offres STM-6593-05-19-145
Services professionnels-Direction principale Grands programmes de maintien des actifs métro

Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions ☑ *S/O*

☐ Nouveau contrat ☐ Prolongation ☐ Sur invitation ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ De gré à gré ☐ Public ☑ Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres: Nombre de soumissions déposées :

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : s/o Date: (jj/mm/an)
Comité : s/o Date: (jj/mm/an)

Est-ce qu'il y a eu une déclaration d'intérêt pour ce dossier nécessitant l'application de la DS-APP-008 : Oui ☐ Non ☑

Démarche, solution proposée et conclusion Négociations effectuées à l'égard du prix (si applicable) Oui ☐ Non ☑

Les deux (2) contrats de services professionnels ciblés pour la mobilisation de ressources nécessaires à la réalisation du projet « Billettique REM » ont déjà été autorisés par le Directeur général le 20 décembre 2019 (DG-19-307) pour l'appel d'offres public STM-6593-05-19-145. Ces contrats ont été instaurés dans le but de permettre la réalisation des différentes phases des programmes Réno-systèmes, Réno-Infrastructures, Programme accessibilité et différents mandats additionnels pouvant être confiés à la DE GMA. Une enveloppe budgétaire sous forme de contingences avait été réservée pour la réalisation de projetsconnexes qui n'étaient pas confirmés lors de l'attribution des contrats.

Ainsi, l'autorisation du conseil d'administration de la STM est requise puisque le financement associé au projet « Billettique REM » n'est pas issu de règlements d'emprunts autorisés à la STM.

En octobre 2018, l'ARTM confirmait à la STM la délégation de la maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition des équipements de billettique du Réseau Express Métropolitain (REM) ainsi que leur intégration au système OPUS. L'utilisation des services professionnels du GPMA a été autorisée en septembre 2020 (CA-2020-128) et février 2023 (CA-2023-003) afin de réaliser le projet « Billettique REM ».

☑ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Accessibilité universelle (Sélectionnez le(s) chantier(s)an de développement d'AU 2030 correspondant) ☐ Voir suite de la rubrique Accessibilité ☐ S/O

Chantier 4-Favoriser les déplacements intégrant le bus, le métro, le transport adapté, le train et le REM

Le Programme Accessibilité, dont la deuxième phase est réalisée en partenariat avec les Adjudicataires des présents contrats, est directement relié à l'objectif d'accessibilité universelle.

Développement durable ☐ Voir suite de la rubrique Développement durable ☐ S/O

Sélectionnez ci-dessous le(s) chantier(s) du PDD 2030 applicable(s) à cette recommandation. Veuillez spécifier.	Des mesures de développement durable ont-elles été intégrées à (ou ont-elles influencé) cette acquisition ? Décrivez ces mesures.
DD-2-Concevoir des infrastructures durables et s'adapter aux changements	Oui, exigences DD dans l'AO / projet

Dans le cadre de cet Appel d'Offres en services professionnels, des clauses sont intégrées pour réaffirmer les objectifs de la STM en matière de développement durable et afin que le fournisseur intègre ces dimensions dans ses interventions.

Préparé par : Approvisionnment projets et construction
Nom : Patricia Teullet

Service : Approvisionnement stratégique
Nom : Josée Gauvin

Josée Gauvin
Signé avec ConsignO Cloud (05/03/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Certification juridique
En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

Sylvain Fréchette

Sylvain Fréchette
Signé avec ConsignO Cloud (04/03/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : Appels d ' offres STM-6593-05-19-145
Services professionnels-Direction principale Grands programmes de maintien des actifs métro

Informations financières[1] ☐ *S/O*

SEULEMENT pour les projets associés au PI
N° de demande d'achat : 120874

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[2]
Centre			
Compte	551270		
Ordre interne / OTP	GPM.100020.03.00.00		
Réseau activité			
Règlement d'emprunt	19-CA(ARTM)-105 (R-976)		
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat	2282988		

1. Les montants sont arrondis au dollar près.
2. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Montant total 2282988 $

Ventilation des coûts[3] ☐ *S/O*

Période estimée du contrat : de 01 (JJ) 01 (MM) 2025 (AAAA) à 30 (JJ) 06 (MM) 2028 (AAAA)

–	2025	2026	2027 et suivantes[5]	Total
(A) Base[4]	567325 $	567325 $	850988 $	1985638 $
(B) TPS	28366 $	28366 $	42549 $	99282 $
(C) TVQ	56591 $	56591 $	84886 $	198067 $
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	652282 $	652282 $	978423 $	2282987 $
(E) Ristourne TPS et TVQ	56662 $	56662 $	84992 $	198316 $
(F) Montant net (D – E)	595620 $	595620 $	893431 $	2084672 $

3. Les montants sont arrondis au dollar près.
4. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.
5. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☐ *S/O*

Financement : La présente demande sera financée par le règlement d'emprunt (19-CA(ARTM)-105) de l'ARTM.
La STM est mandatée par l'ARTM via une entente intervenue dans le cadre du projet REM BILLETTIQUE.

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorerie : *Julie Deschênes*
Signé avec ConsignO Cloud (05/03/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Appels d ' offres STM-6593-05-19-145
Services professionnels-Direction principale Grands programmes de maintien des actifs métro

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2030 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☑ Développement durable / Accessibilité universelle

Lors de la conception des nouveaux équipements de billettique, la STM s'est assurée que les requis d'accessibilité universelle soient intégrés pour faciliter l'usage de ces équipements par la clientèle ayant des limitations fonctionnelles

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2030 ☐ Subvention
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Cependant, l'enveloppe budgétaire autorisée en septembre 2020 (CA-2020-128) et en février 2023 (CA-2023-003) est devenue insuffisante. Ceci est justifié par :

- Le prolongement du projet : La fermeture du projet « Billettique REM » s'effectuera en Juin 2028;*
- Des ajouts au projet « Billettique REM » demandés par l'ARTM;*
- Plusieurs activités additionnelles ajoutées au projet « Billettique REM ».

La modification demandée ne change pas la nature du contrat, vise à corriger une situation qui n'avait pas été prévue au moment de l'attribution du contrat, est accessoire au contrat et son exécution par un autre fournisseur nuirait à l'exécution efficace et à la saine administration du contrat en cours.

Les modifications visées sont conformes à l'article 9 - Modification aux contrats du Règlement R-175: Règlement sur la gestion contractuelle.